



QUEBEC :

VENDREDI, 31 MAI, 1839.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal No. 8, rue Lamontagne, Basse-Ville.

ETIENNE PARENT, } PROPRIETAIRES, } Avocat, N^o. 3, Rue La Porte, Québec.
JEAN BAPTISTE FRÉCHETTE, } Imprimeur, N^o. 8, Rue Lamontagne, Basse Ville, Québec.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 74 deniers courant.
Pour dix lignes et au-dessus de 6, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d.
Au-dessus de dix lignes 4 deniers par ligne.
Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

[N^o. 11.]

NOS INSTITUTIONS NOTRE LANGUE ET NOS LOIX!!!

Vol. IX.]

MELANGES.

RECETTE POUR SE FAIRE UNE RÉPUTATION.

(Un ouvrage de M. Alphonse Brot, intitulé *Folles Amours* (1), nous fournit le fragment dont le titre précède. *Folles Amours* est une suite de nouvelles racontées dans une société du faubourg St-Germain, par d'anciens amis qui se réunissent à époques fixes pour s'égayer ou s'attendrir avec les souvenirs de leur jeunesse. Ce club de bon ton, mais dont les membres ne luiissent pas que de faire preuve d'une certaine verve d'esprit à l'occasion, est présidé par la marquise de Larzac; c'est elle qui raconte la petite nouvelle que l'on va lire. Une grande question divise les assistants, celle de savoir lequel vaut le mieux, en matière de fidélité et d'amour, de l'homme ou de la femme, et à l'appui de son opinion chacun apporte son histoire. Cette forme, qui ne manque pas d'originalité, sera, nous n'en doutons pas, une des causes du succès que va obtenir le livre de M. Alphonse Brot.)

Mathieu de Launay sera le nom que je prêterai au héros de cette histoire; il aura vingt-deux ans, de grands cheveux noirs, de beaux yeux bleus, une taille élégante, deux mille trois cent vingt francs de rente, et l'envie de parvenir. Je vous cache son nom véritable pour des raisons que je ne puis vous expliquer. Vous connaissez tous le pseudonyme de mon héros, vous le voyez deux fois par semaine, vous vous approchez de lui avec curiosité, vous êtes content quand il vous adresse la parole et fier lorsqu'il vous gratifie d'un sourire ou d'un serrement de main.

Mathieu de Launay avait végété jusqu'à l'âge de dix-neuf ans dans Béziers, — vous savez, ce même Béziers devenu depuis peu célèbre par ses élections; — ses études n'avaient été ni brillantes ni solides, et ses parents le trouvant bon à fort peu de chose le casèrent dans une étude d'avoué ou de notaire; il y perdit deux ans, et se serait sans doute devenu à l'instar de son successeur de maître Porret, lorsque le hasard lui fit entreprendre le voyage de Paris; une de ses tantes mourut subitement dans le marais où elle vivait de ses rentes, en instituant Mathieu de Launay légataire universel. Mathieu à cette nouvelle s'éleva de joie, l'ingrat, — et le lendemain montait dans la diligence après avoir embrassé ses parents qui pleuraient.

Une fois à Paris, il s'occupa de recueillir son héritage, et se trouva tout à coup possesseur d'une petite fortune qui lui enfla les idées d'un résolu de demeurer à Paris; il écrivit à ses parents qu'il était sur le chemin des honneurs et des richesses et leur déclara que son intention était de ne retourner à Béziers que pour s'y faire nommer député ou préfet.

Ses parents pleurèrent de joie et laissèrent Mathieu flottant entre une députation ou une préfecture. Notre jeune homme se fit d'abord présenter dans plusieurs maisons de finance et s'étonna du peu d'effet qu'il y produisit. Partout il entendait parler de spéculations immenses, et quand le soir il prenait le chemin de son hôtel garni, il se livrait à de tristes réflexions et regretta sa patrie. Son père lui avait donné quelques lettres de recommandation adressées à d'anciens émigrés; monsieur son fils, qui voulait parvenir à tout prix, déserta la finance et se tourna vers le faubourg Saint-Germain; il fut admirablement accueilli, et crut sa fortune assurée; mais au bout de quelque temps il s'aperçut que toutes les protestations de services qu'on lui prodiguait ne menaient à rien, et il voulait conquérir une position dans le monde.

—Je l'emporteraï d'assaut cette position, se dit-il un soir; oui, mais comment faire? toutes les issues sont fermées, et dès qu'une apparaît, on s'étouffe pour s'en assurer: — c'est désespérant.

Il demeura quelque temps plongé dans ses idées, ce qui lui arrivait rarement et pour cause.

Il se leva brusquement et se dit:

—J'ai un moyen pour parvenir.

Il se regarda dans un glace, s'examina, s'admira et se trouva fort joli garçon.

—Oui, je parviendrai, continua-t-il, mais à quoi?

Il se rassit et demeura quelque temps encore plongé dans ses idées.

—Jeserai dans huit jours secrétaire d'ambassade, reprit-il.

Il passa dans son cabinet de toilette, se fit beau comme un astre, et se rendit le soir au bal de la duchesse de Coreglano; il examina toutes les femmes, et se décida à jeter le mouchoir à madame la vicomtesse de Bauséant; mais la charmante vicomtesse ne fit attention ni à ses arillades ni à ses soupirs; il s'avança vers elle alors et l'invita à danser; madame de Bauséant lui répondit qu'elle ne dansait jamais qu'avec monsieur le marquis d'Ajuda Pinto, et le salua froidement; le mercredi suivant il alla au bal de madame de Lunéville, et tourna ses vœux vers la jolie comtesse de Raslar; et puis la comtesse était depuis un an au jeune comte Maxime, qui regarda Mathieu si impertinément que le pauvre enfant sentit ses genoux fléchir; le comte, vous le savez, tuait tous ses rivaux en duel, et Mathieu de Launay l'avait appris le jour même: — il se dirigeait déjà vers la porte de sortie, lorsqu'il entendit un équipage s'arrêter dans la cour, — il s'arrêta subitement aussi, — et bientôt il vit entrer une femme éblouissante de beauté et de jeunesse; tout le monde l'entoura; Mathieu se pressa comme les autres sur ses pas et la regarda avidement.

Il apprit que cette jolie dame était madame Delphine de Rucingen, abandonnée récemment par le général de Morand.

—C'est mon affaire, se dit-il: voici enfin une femme libre et qui m'aidera à faire fortune; le baron son mari est très influent, il est bien en cour, et par l'entremise de sa femme il me fera nommer secrétaire d'ambassade.

Il rôda pendant deux heures autour d'elle, et se décida à lui parler.

La baronne lui répondit avec beaucoup de gracieuseté.

Mathieu étouffait de joie; il salua Delphine après avoir obtenu la permission de venir à ses soirées. Le lendemain il raconta son histoire à un de ses amis, amplifia les choses et nomma enfin la dame de ses pensées. Son ami le regarda en riant.

—Douteras-tu de mes paroles? lui dit Mathieu.

—Pas du tout, répondit l'étudiant; et la preuve c'est que je veux te faciliter les moyens de réussir près de la baronne de Rucingen; j'ai un mien compagnon, étudiant en droit comme moi, fort bien lancé dans le monde quoique peu riche, je te ferai faire sa connaissance; il est reçu chez madame de Rucingen et il pourra te donner quelques renseignements utiles.

Mathieu de Launay remercia son ami et lui donna un rendez-vous pour le lendemain; à midi, il se trouva au Luxembourg et aperçut Henry avec un autre jeune homme d'une remarquable élégance et d'une fatuité inouïe. Sans pouvoir se rendre compte des sentiments qu'il éprouvait, il se repentit d'avoir parlé si légèrement de Delphine.

Il s'approcha des deux jeunes gens.

—Monsieur de Juliani, dit-il à Mathieu en lui présentant son ami.

—Monsieur de Launay, dit-il à Juliani, en désignant Mathieu.

Mathieu en ce moment fut obligé de baisser les yeux, car il ne put supporter le regard d'aigle que venait de lui lancer Juliani.

—Est-ce vous, monsieur, dit enfin Juliani à ce pauvre de Launay, est-ce vous qui avez obtenu avant hier un rendez-vous de madame de Rucingen?

Sa voix était si ferme que Mathieu crut devoir répondre:

—Je n'ai pas prétendu, monsieur, avoir obtenu de madame de Rucingen, j'ai dit seulement que je n'avais pu la voir sans l'aider.

—Eh bien! monsieur, si vous continuez à l'aider, reprit Juliani, nous nous battons jusqu'à ce que l'un de nous reste sur le carreau, car je suis l'amant de Delphine, et j'ai juré de tuer celui qui l'aiderait.

Il tourna le dos à Mathieu qui demeura comme pétrifié.

De retour à son hôtel, le pauvre garçon eut grande envie de prendre la diligence dès le soir même et de se sauver à toutes jambes dans son pays; il écrivit, dans ce but, une lettre à ses parents, mais il n'eut le temps d'y écrire six lignes que la difficulté d'exprimer ses idées le força de s'arrêter. Or, après avoir sué inutilement sang et eau pour

achever sa lettre, il songea aux charmantes et détestables fées qui l'avaient captivé et dont il ne pouvait se faire aimer; oh! les femmes! les femmes! murmura-t-il.

Puis il redevenait silencieux.

—Je ferai mon chemin malgré elles, continua-t-il.

En ce moment on frappa à sa porte, et un jeune homme entra.

—Ah! c'est toi, mon cher, lui dit sans façon le nouveau venu.

Mathieu le pria de s'asseoir.

—C'est étonnant, reprit son ami, je suis tellement préoccupé que j'avais oublié ton nom en venant, et je n'ai pu le dire à la portière qui voulait m'empêcher de monter. Eh bien! que ferons-nous? continua-t-il; il jeta un coup d'œil rapide sur la lettre inachevée que Mathieu serra avec promptitude: — ah! de la discrétion, dit-il, à merveille, — nous travaillons sans doute à quelque poème épique, ou au moins à un drame, ou bien encore à quelques odes dans le genre d'Hugo.

Mathieu se disposait à répondre, son ami ne lui en laissa pas le temps.

—L'art, dit-il, je ne connais que ça! mais aujourd'hui il n'y a plus d'art.

Et il relevait ses longs cheveux qui le faisaient ressembler à un saule pleureur, et il les écartait sur son front qu'il frappait.

—Oh! l'art, dit-il encore en poussant un soupir. Si j'avais su te rencontrer, je t'aurais apporté trois élégies et une ode magnifique que j'ai lue dernièrement et qu'on a trouvée admirable.

Il faudra que je te fasse connaître mes amis, continua-t-il, tu leur diras ce que tu fais, et on le trouvera superbe; ils trouvent tout superbe quand cela vient de gens comme nous; — demain j'irai chez quelques uns d'eux et je parlerai de toi; — tu feras ton chemin comme un autre, reprit-il en frappant avec protection sur l'épaule de Mathieu qui écoutait sans bien comprendre.

D'abord, dit-il, moi je connais tout le monde littéraire, tous ceux qui travaillent dans l'intérêt de l'art; je vais le mercredi chez de Verny, mais je ne l'aime guère, car il ne parle jamais d'art, lui. Et puis, il a un autre défaut, il est chez lui, comme le premier bourgeois venu, sans façon; sa conversation n'a rien qui sente l'inspiration; ensuite je lui ai présenté des vers admirables, il m'a dit qu'il les lirait et ne les a pas lus sur le champ; je lui ferai redemander mes vers et ne mettrai plus les pieds chez lui; les hommes de génie doivent être autrement que les autres; du moment où un homme ressemble à tous les autres, il ne me plaît plus.

—Si monsieur de Vigny parle comme tous les autres, il n'écrit pas comme les autres, répondit Mathieu de Launay, et certes Cinq-Mars, Stello, Chatterton...

—Ah! je te présenterai aussi à Georges Sand, interroge son ami; je te ferai faire connaissance d'ici à six mois avec Balzac, de la Touche, Frédéric Soulié, Gozlan, Pyat, Mérimée, de Musset, enfin je te lancerai.

—Vous les connaissez donc tous? répondit de Launay ébahi.

—Oui, murmura son ami en retournant la tête pour voir si on ne l'écoutait pas: est-ce que je ne connais pas tout le monde? est-ce que toutes les portes ne me sont pas ouvertes? — Mais à propos, continua-t-il, j'oublie que ta pendule marque trois heures et que Nodier m'attend.

Il prit congé de Mathieu et lui promit de venir déjeuner le lendemain avec lui. — Demeuré seul, le pauvre de Launay songea à tout ce que son ami — dont il ignorait le nom — lui avait dit.

—Je parviendrai, s'écria-t-il: oui, je parviendrai.

Il se promena à grands pas dans sa chambre.

—Et par les femmes, continua-t-il: oui, par les femmes.

Quand il eut fait vingt ou trente fois le tour de sa chambre, il alla s'asseoir.

—Avant six mois j'aurai du talent, une réputation; et avant dix ans je retournerai dans mon pays pour me faire nommer député ou préfet.

Il déchira sa lettre qu'il n'avait pu achever.

Le lendemain il fit ajouter sur sa carte au bas de son nom: *homme de lettres*.

Et dès le lendemain il mit à exécution son incroyable projet.

Il se fit inviter au bal suivant de la duchesse de Coreglano, observa attentivement toutes les femmes et s'attacha enfin à la poursuite d'une certaine madame de Bianco qui passait pour une

des femmes les plus spirituelles de Paris; la marquise était veuve depuis deux ans et personne ne lui connaissait d'adorateur, ce qui faisait crier au scandale quelques vertus moins rigides que la sienne; madame de Bianco n'était pas jolie, comptait trente-deux ou trente-trois printemps, ne faisait point la coquette, mais cependant pouvait inspirer de la passion.

Ce fut contre la vertu de cette dame que Mathieu de Launay dirigea ses batteries.

Il ne la perdit pas une seule minute tout le temps du bal, alla plusieurs fois se placer devant elle et lui lança à la dérobée de ces regards qui disent à une femme: je suis amoureux fou de vous. La marquise fit peu attention à ses regards, mais remarqua que Mathieu était assez joli garçon.

—Pourriez-vous me dire quel est ce jeune homme qui me suit depuis une heure? dit-elle confidentiellement à une de ses amies; il est vraiment très drôle.

L'amie de la marquise lui répondit qu'elle ne connaissait pas ce jeune homme, et la conversation en demeura là, — heureusement pour Mathieu, — car si madame de Bianco s'était adressée à d'autres personnes, on lui eût répondu sans doute:

—C'est un petit monsieur qui ne sait pas dire quatre paroles de suite.

Quoi qu'il en soit, Mathieu passa et repassa plusieurs fois encore devant la marquise et laissa échapper des soupirs fort significatifs. La marquise s'en aperçut et alla d'un autre côté. Vers les deux heures du matin, elle sortit du bal, et trouva, dans l'escalier de la duchesse, Mathieu qui la regarda avec une indéfinissable expression de tristesse. Décidément, il est fou ou amoureux, pensa-t-elle.

Elle monta dans sa voiture, traversa la rue du Bac et s'arrêta à son hôtel de la rue de Verneuil; les laquais ouvrirent la portière, lui offrirent la main pour l'aider à descendre, et en descendant elle aperçut Mathieu de Launay qui lui décocha un regard pareil au premier. La marquise eut bien envie de rire, mais comme elle était bonne naturellement, elle garda son sérieux et disparut.

Et pendant huit jours, chaque fois qu'il lui arrivait de sortir de chez elle, elle était certaine de rencontrer Mathieu triste et pâle.

—Il faut que ce jeune homme m'aime bien, pensa-t-elle.

Le huitième jour elle le regarda presque avec pitié, non pas qu'elle se sentit prise d'amour pour lui, la marquise ne pouvait plus aimer; ce qu'elle éprouva fut de la compassion.

Voici en deux phrases l'histoire de madame de Bianco: elle était devenue veuve à vingt-cinq ans, à vingt-sept avait été aimée d'un Anglais qui, ne pouvant se faire aimer d'elle, s'était tué sous ses fenêtres. Depuis ce jour fatal la marquise était poursuivie de terreurs continuelles, et elle souhaitait d'arriver à un âge où elle ne pourrait plus inspirer aucun tendre sentiment; Mathieu connaissait tous ces détails et s'était promis de les exploiter à son bénéfice. Cependant, quand il eut saisi au passage et interprété à sa manière le regard bienveillant de madame de Bianco, il se dit en lui-même: Pourvu qu'elle ne m'aime point; je serais perdu.

Le soir, aussitôt qu'il fut rentré dans sa petite chambre de la rue de Sorbonne, il prit la Nouvelle Héloïse, mutila habilement quelques phrases et écrivit une lettre de six lignes à la marquise. Il espérait avoir une réponse le lendemain, et cependant la réponse n'arriva pas; le jour suivant, il s'arma de nouveau de son Héloïse et écrivit une seconde lettre. Pas de réponse encore! il en écrivit une troisième, dans laquelle il parlait de se tuer. Toute autre femme que la marquise eût ri de la lettre de Mathieu et l'eût jetée au feu. La marquise trembla et redouta que ce pauvre jeune homme ne tint son serment; elle se décida à répondre. Et quelle réponse? une lettre de quatre pages, une lettre écrite avec désespoir, avec âme, avec éloquence, une lettre de mère qui veut sauver son fils, de femme qui prie et qui implore! une lettre enfin admirable de logique et de bons conseils. Mathieu trépana à la lecture de ce morceau sublime, il le relut trente fois de suite, l'apprit par cœur et le recopia, en ayant soin de ne pas oublier une virgule; puis quand il l'eut copié, il le serra dans un petit coffret, et se promena avec orgueil et satisfaction dans les dix pieds carrés de sa chambre.

(A continuer.)

QUEBEC :

VENDREDI, 31 MAI, 1839.

La voie de New-York fournit des nouvelles] jusqu'au 27 avril de Londres.

Le comte d'Essex, qui épousa, l'année dernière Miss Stephens, Chanteuse de l'Opéra, est mort le 23 avril à l'âge de 82 ans.

L'Hecla et le Terror devaient partir dans le mois d'août, en voyage de découverte dans le sud.

Le London Times publie un rapport d'un miracle récent opéré en Irlande. Une femme avait remis entre les mains d'un nommé Farland le byer d'un terrain pour être payé au propriétaire; mais cet individu se montra dépositaire infidèle, et dit à cette femme qui lui reprochait qu'elle n'avait pas de témoin. "Dieu était témoin," dit-elle — "votre Dieu, dans ce cas, Madame, repartit Farland, donna dans le temps, et par conséquent n'a pu voir." Il fut sur le champ puni de ce blasphème, car il demeura immobile sur sa pelle, dans la position où il était dans le moment. On fit tous les efforts imaginables pour le faire sortir de l'état d'assoupissement où il était, mais en vain. Alors on envoya chercher un Ministre Anglican, puis un Ministre presbytérien, qui ne purent rien tirer de lui, puis enfin un prêtre Catholique qui réussit à en avoir ces paroles: "Je suis condamné à rester ici jusqu'au jour du Jugement." On essaya à scier la pelle sur laquelle il était appuyé, mais au premier coup la scie vola en pièces. Alors on le couvrit de couvertes, mais elles furent aussitôt emportées. Ce rapport dont ce qui précède est un précis est signé.

REV. J. BOLAND,
H. KERNS,
G. MEGARRY, parish priest.

Belfast, 1839.

Les procès-verbaux parlementaires du 24 et 25 n'offrent rien d'intéressant.

Le 23, M. Merewether fut entendu à la barre de la Chambre des Communes, de la part des Noirs de la Jamaïque. L'Agent de l'Assemblée, M. Burge avait été entendu la veille. Le Bill fut alors remis au 29 Avril, comme premier ordre du jour.

Lord John Russell, annonça le 23, chez les Communes, que le 26 il donnerait avis du jour auquel il entendait amener la question du Canada.

NOUVELLES PLUS RECENTES.—La voie du fleuve nourrit des nouvelles jusqu'au 4 Mai de Liverpool, apportées par l'Abena.

Le Mercury d'hier auquel on a communiqué le journal de Liverpool du 3 Mai, donne un résumé de ces nouvelles.

Le 26 Avril, dans la Chambre des Lords, le comte d'Aberdeen présenta une pétition de 2000 personnes de Terre-Neuve, demandant l'abolition de la Constitution. Il est dit, entre autres choses, dans cette pétition, qu'un membre de l'Assemblée était un domestique à gages, recevant £10 par an, et qui pour assister à la Chambre recevait une guinée par jour.

Le Marquis de Normanby admit qu'on ne pouvait justifier tous les actes de l'Assemblée; mais il dit en même temps que l'histoire, comme toutes les autres avait ses deux côtés.

Le comte de Durham présenta une contre-pétition de la part d'autres habitants de l'Isle.

Le 30 Lord Brougham fit motion de présenter une adresse à la Reine, la priant de désoluer ou suspendre une Ordonnance touchant la liberté de la presse à Malte, pour donner aux auteurs de l'Ordonnance, le temps de la reconsidérer.

Lord John Russell dans le cours des débats sur le Bill des Prisons a dit qu'il proposerait un vote pour des Prisons-modèles.

Les Chartistes continuèrent à agir. Dans quelques places l'effet de cette agitation se fait sentir dans les Banques d'épargne, où les dépôts diminuent. On pense que l'argent est employé à acheter des armes.

Un vaisseau venant d'Ancone, chargé de blé, était entré dans le Clyde, sous le pavillon du Pape. On remarque que c'est le premier vaisseau portant ce pavillon qui ait paru en Angleterre depuis la restauration.

Les Journaux annoncent que Paganini avait recouvré sa santé.

On a découvert que le thé noir est le produit d'une contrée beaucoup plus froide que l'Angletterre. On s'est en conséquence mis à faire des expériences pour le faire croître dans les environs de Birmingham.

Les dernières nouvelles de Paris annonçaient que le plan du ministère en contemplation avait échoué. M. Dupin avait refusé d'entrer dans le Cabinet à moins qu'il n'y eût un Président réel.

On s'apercevra que parmi ces nouvelles, il n'est nullement question des affaires du Canada, sur lesquelles, devant les nouvelles précédentes, Lord Russell devait donner un avis définitif le 26. Peut-être en est-il fait mention dans d'autres Journaux que l'Abena n'a pas apportés.

LA JAMAÏQUE.—M. BURGE, Agent permanent de la Chambre d'Assemblée de la Jamaïque exposa comme suit l'état de la question entre ses Mandataires et le Gouvernement Impérial, dans un

discours qu'il prononça devant la Chambre des Communes, le 22 Avril dernier :—

Le préambule du Bill pour la suspension de la constitution de la Jamaïque énonçait que "la Chambre d'Assemblée de la Jamaïque, avait été sommée de s'assembler le 17 Décembre 1838, pour faire des lois et ordonnances pour le bien-être de la colonie; que la Chambre s'étant assemblée alors, résolut qu'à moins qu'on ne remplît certaines conditions, auxquelles il n'était pas expédient que le Parlement accédât, elle s'abstiendrait d'exercer ses fonctions législatives, excepté en autant qu'il serait nécessaire pour maintenir inviolable la foi de l'Isle, et qu'en conséquence, il était devenu nécessaire de faire et décréter des lois pour le gouvernement de la colonie." Maintenant il nait que la Chambre d'Assemblée eût exigé de pareilles conditions. Elle passa, à la vérité, certaines résolutions à l'effet suivant—Résolu, 10, que l'acte du Parlement Britannique, intitulé "Acte pour la meilleure régie des prisons dans les Indes Occidentales," est une violation de nos droits inhérents comme sujets Britanniques, tels que reconnus par la constitution de cette Isle et par l'Acte 13e George II ch. 12; que le dit acte n'a ni doit avoir force de loi dans cette Isle, et que les autorités ne seront pas justifiées d'agir d'après icelui. Résolu, 20, que la violation de nos droits par le Parlement de la Grande-Bretagne, dans lequel nous ne sommes pas représentés; est d'autant moins excusable, que la chambre était prête à s'occuper de la discipline des prisons aussitôt que le rapport du Commissaire de Sa Majesté lui aurait été communiqué officiellement. Résolu, 30, que la Chambre a vu avec le plus profond regret la censure non méritée passée sur les habitants de cette Isle, le degré auquel l'esprit public a été envenimé contre eux dans la Grande-Bretagne, l'absence de toute confiance dans la législature, la légèreté avec laquelle des lois passées par elle ont été désavouées, et le système de législer pour les colonies auquel on en est venu, et que ce corps a cessé d'exister pour aucune fin utile au peuple qu'il représente. Résolu, 40, en conséquence, que dans l'opinion de cette Chambre, elle consultera mieux son propre honneur, l'intérêt de ses constituants, et la paix et le bien-être de la colonie, en s'abstenant de l'exercice de toute fonction législative, si ce n'est en autant qu'il sera nécessaire pour préserver l'inviolabilité de la foi de l'Isle envers le public, jusqu'à ce que le plaisir de Sa Très Gracieuse Majesté soit connu, savoir si ses sujets de la Jamaïque, maintiennent heureusement dans un état de liberté, doivent être traités à l'avenir comme par le passé, comme des sujets ayant le pouvoir de faire des lois pour leur propre gouvernement, ou s'ils doivent être traités comme une colonie conquise, et gouvernés par la législation du parlement et des ordres en Conseil, ou comme dans le cas du récent Acte d'Abolition Américain, en revêtant le Gouverneur de l'Isle du pouvoir arbitraire de faire émaner des Proclamations ayant force de loi sur la vie et les biens du peuple.

Ces résolutions furent adoptées le 31 Octobre, et en conséquence de leur adoption le Gouverneur eut recours à la dissolution de la Chambre d'Assemblée, et en appela aux électeurs de l'Isle. Une nouvelle élection eut lieu; la nouvelle Chambre s'assembla le 18 Décembre, 1838, et résolut que l'Acte des Prisons était une intervention dans le droit de législation intérieure dont la colonie jouissait, et fit appel du gouvernement de Sa Majesté, qui avait introduit ce bill, à Sa Majesté elle-même, et exprima son intention de s'abstenir de toute législation, excepté pour pourvoir au service public, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté de leur donner une réponse. Maintenant c'était l'acte, le seul acte pour lequel le gouvernement de Sa Majesté avait jugé à propos d'infliger au peuple de la Jamaïque, par les représentants duquel dans la Chambre d'Assemblée cet acte avait été fait, la peine de la suspension de sa constitution.

Ainsi selon l'Agent de l'Assemblée de la Jamaïque, les résolutions de cette dernière se réduiraient à un simple appel des Ministres à la Reine, et la suspension des procédés législatifs ne devait aller que jusqu'à ce que le plaisir de Sa Majesté eût été signifié, et ce plaisir les Ministres ont pris le parti de le faire connaître par un Acte pour abolir la constitution représentative de la Jamaïque. Cette défiance de M. Bruce, si elle est aussi bien fondée qu'elle le paraît, rencontrera justement le désir annoncé de Sir R. Peel, de donner à l'Assemblée de la Jamaïque l'occasion de revenir sur ses pas, et la Jamaïque pourrait bien, par ce moyen, éviter le naufrage dont elle est menacée. Mais la conduite des autorités impériales dans cette affaire devra apprendre aux colonies, que le droit exclusif de législation intérieure qu'elles croient posséder n'existe que dans la bouche de leurs orateurs politiques. On leur laissera bien leur législation intérieure, tant que les Législateurs coloniaux suivront ou ne froisseront pas les idées de ministres, mais dans l'un et l'autre de ces cas, on saura bien dire aux colonies, que si elles ne font pas ce qu'on veut, on le fera pour elles. Voilà en deux mots, ce qu'on appelle liberté coloniale.

Nous apprenons que les Mulâtres font des ravages considérables dans les grains, en différentes parties de la côte du sud, surtout dans les terres légères. Les Hiboux sont les ennemis naturels de cette graine dépréciatrice. Ainsi, Messieurs les chasseurs, respect aux Hiboux. En effet on nous apprend que l'oiseau de Minerne a déjà fait beaucoup contre les envahisseurs des domaines de Cérés.

La Gazette (Anglaise) de Québec est vraiment plaisante; elle trouve étrange que "le Canadien," qui a été un de ceux qui ont souscrit aux protestations les plus énergiques contre la législation impériale dans les affaires du Bas-Canada, trouve à redire à ce que les Ministres, après trois années d'enquête, n'aient encore rien fait de définitif pour cette province. Si les ministres ne nous eussent pas été les moyens de législer pour nous, cette plainte de notre part pourrait être inconséquente; mais il ne peut assurément y avoir d'inconsistance chez nous à reprocher aux autorités impériales de nous avoir pas encore fait connaître la nouvelle constitution qu'elles nous ont promise, laquelle devra mettre fin à la législation impériale, et à la législation exceptionnelle dont elles nous ont dotés, législation dont tout le monde parait dégoûté. Il ne faut pas conclure cependant que nous attendrions beaucoup de la législation constituante du Parlement impérial. Bien au contraire, nous craignons qu'elle ne soit une nouvelle preuve de l'incapacité d'autorités situées à mille lieues des gouvernés, à rien faire de satisfaisant. Mais quoi que soit, ce ne pourra être pire que ce qui existe.

Le Herald de Montréal s'efforce de faire croire que la présence de M. BOUVEREUX VIGNA et de ses compagnons, dans le district de Montréal était liée à quelque nouveau projet de soulèvement, organisé de l'autre côté des lignes. Le Mercury d'hier dit que "des lettres d'autres sources dignes de crédit, expriment la même anticipation."

Voilà les Volontaires, qui préparent les voies à un nouveau service pour l'hiver prochain. Tant que John Bull sera d'humeur à bien payer des corps de Volontaires pendant la morte saison, on entendra parler de complet de soulèvement et d'invasion.

Le Herald attribue tout cela à la "clémence." Les habitations brûlées et pillées par centaines, les prisonniers pendus par douzaine, les arrestations et

emprisonnements arbitraires par milliers, &c. &c. c'est de la clémence! Que sera donc la rigueur? Nous conjurons nos concitoyens du district de Montréal de décontenancer toute folle tentative des républicains et sympathisants, afin de ne pas donner un nouveau prétexte au parti dominant de porter encore le fer, la flamme et le pillage au sein de leurs habitations. Rappelons-nous bien les révélations du Herald que nous avons signalées, d'après lesquelles il appert que les troupes de Sa Majesté ont formé un pacte avec ce parti. Ainsi ne donnons pas même l'ombre d'un prétexte, et attendons patiemment justice de la provocation.

Le New Era dit qu'il y a maintenant en circulation dans les Etats-Unis environ un mille de différents Bilets de Banque contrefaits. Avis au lecteur.

Le Capit. FOURNIER, nou de St. Césaire, comme nous l'avons dit, mais de Ste. Clair, Comté de Beauce, a en 64 livres de laine du mouton qu'il a acheté dernièrement de M. Goggy, et 7 livres d'un Agneau de la même race d'un an qu'il avait auparavant d'une autre personne. Nous profiterons de cette occasion pour payer un tribut d'éloge bien mérité au Capit. Fournier, qui donne un exemple d'industrie, qui a déjà fait beaucoup de bien dans sa paroisse. Ce sont des hommes comme lui, qui, en excitant l'émulation les autres, régèneront notre agriculture. De pareils hommes font plus de bien qu'ils ne pensent, à leur pays, tout en faisant celui de leur famille.

The Canadian Colonist.—On nous a adressé ce matin le prospectus d'un nouveau Journal Anglais qui va être publié en cette ville sous ce titre, à l'imprimerie de M. Adolph Jacques, propriétaire, No. 177, rue St. Valier, à raison de 15s. par année. Il sortira deux fois par semaine, les Mercredis et Samedis matins, et cela aussitôt qu'on aura recueilli un nombre d'Abonnés suffisant pour permettre l'entreprise.

Le nouveau Journal s'annonce en fait de couleur politique, comme dévoué aux principes de la constitution Anglaise, mais de la constitution Anglaise dans sa pureté. Aussi déclare-t-il:—"tant que l'Acte d'Habeas Corpus sera suspendu; tant qu'existera la loi militaire; qu'on nommera des commissions militaires; que l'indépendance du judiciaire sera attaquée; que le procès par jury sera foulé aux pieds; que des lois contre les étrangers seront mises en force; que des actes d'indemnité seront passés; que le bon vieux système Anglais de la Justice de Paix est revêtu en un corps moitié militaire, moitié civil dépendant du gouvernement; que le bâton d'office sera arraché des mains de l'honnête constable du droit commun, et que le sabre et le pistolet seront les armes d'une police mexicaine; que le peuple ne sera pas représenté; que tous les pouvoirs législatifs seront principalement concentrés dans les mains d'un seul individu; que les lois seront faites pour des sujets Britanniques dans les salons des nobles et dans les cabinets des généraux, accessibles seulement à un petit nombre d'élus; que tous les principes de la législation constitutionnelle sont repoussés comme inapplicables et incompatibles avec notre condition; que d'absurdes lois seront passées dans le secret, et amendées de même; que la liberté personnelle sera avilie, et la liberté proscrire; que la liberté de la presse sera assaillie et les droits de propriété violés—le génie de la liberté et de la constitution Britannique nous fera figurer dans les rangs de l'opposition à l'administration et la conscience et l'honneur nous disent que la est notre poste, qu'il y aurait déshonneur à abandonner."

Cette citation suffira pour faire connaître la ligne politique que suivra le nouveau Journal quant à l'état actuel de nos affaires, et sous ce rapport nous lui souhaitons tout l'encouragement possible. Si par la suite il arrive que nous différons d'avis avec lui sur certains points, il ne pourra que résulter un avantage mutuel de discussions soutenues de part et d'autre avec bonne foi et dans l'intérêt de la vérité et du bien public.

On commence à concevoir des inquiétudes, sur la pluie abondante et continuelle que nous avons ici depuis plusieurs jours. Il a fait aussi tout le temps un gros vent d'Est. Ce matin la place de débarquement de la Basse-Ville était encombrée de billots, qui se seront échappés des barres ou booms. Ce vent a mis le nombre des arrivages d'Europe beaucoup en avant de ce qu'il était l'année dernière à pareille époque.

Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous avons appris, que le Pont sur la Rivière Montmorency a été emporté, et que les constructions faisant partie du Moulin à scies de Mr. Patterson, au même endroit, ont été endommagées en plusieurs places, que les barrages ou booms de Mr. Thompson à Etchemin ont été brisés, de même que ceux de St. Thomas. Dans cette dernière place, les billots étant retenus dans le bassin par le vent on espère les sauver. Un vaisseau appartenant à Mr. Back a été obligé de relâcher dans le bas du fleuve, après avoir perdu un de ses ancrés, et en avoir cassé un autre. Le pilote rapporte n'avoir jamais eu à endurer une pareille tempête, rendue plus affreusement par l'obscurité. On ne s'attendre à apprendre nombre d'autres accidents.

Les Journaux du Haut-Canada annoncent que l'Evêque MACDONELL est sur le point de passer en Europe pour des affaires liées à l'Eglise Catholique dans le Haut-Canada.

On lit dans la Gazette de Québec de Mercredi :—"Nous apprenons que M. le Procureur Général Ozgen qui est à Québec depuis quelque temps sur congé d'absence, a reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général de remonter à Montréal."

Nous apprenons que M. Simon Bedard, Menuisier et détaillier de farine à Beauport, de qui on demandait des informations dans notre dernier numéro parait être arrivé à Québec dans une des Barques-à-vapeur de Montréal.

[De l'Ami du Peuple.] Deux femmes de la ville, qui certainement ne sont pas des plus fameuses ni de la plus régulière conduite, arrivèrent la semaine passée au village de Terrebonne; elles avaient emprunté ou peut-être loué dans les concessions plusieurs enfants qu'elles firent passer pour les leurs, ce qui leur donnait l'extérieur de mères de famille aussi respectables que malheureuses. Des récits d'infortunes assez bien bâtis excitèrent la pitié de tous les habitants; et ces deux misérables firent une ample collection d'habits, de linge, de provisions, d'argent et de vivres; jamais l'humanité n'avait parlé plus fort aux oreilles des habitants de Terrebonne et jamais, sans doute elle n'avait d'avantages abusé de la sainteté de son nom. Bien repues et bien arrangées des dons destinés à apaiser de réelles misères, nos deux intrigantes gagnèrent Repentigny, où elles firent même commerce avec le même succès. Cependant, on parvint bientôt à découvrir la vérité, et les magistrats de Terrebonne mirent la police sur les traces des coupables; on les rattrapa au bout de l'île, et elles furent à répondre devant la justice de ce nouveau genre de délit.

—Au sujet de Penfant, qui fut dernièrement trouvé sans vie dans la rue de Québec, le Herald fait les observations suivantes :

"Il n'existe aucune excuse pour se meurtre d'un enfant, dans une cité où il y a un hôpital des enfants abandonnés, dans lequel les enfants sont admis et aucune question n'est faite; où ils sont bien soignés, et si nous pouvons en juger par les apparences, où ils sont les enfants les mieux élevés et jouissant de la meilleure santé qu'on puisse jamais avoir. Une visite à l'Hôtel des enfants trouvés est un grand plaisir, et les notes sont remarquablement attentives et communicatives envers les étrangers."

—Une correspondance signée Aclaimant qui a paru dans le Courier du 20 mai, contient une bien singulière découverte, au sujet de la récompense de £500 promise par le gouvernement, dans le temps, pour l'arrestation de Wolfred Nelson, l'un des chefs insurgés. Cette récompense aurait donné lieu à plus d'une contestation, en dévinitive, pour ne pas fiers de jaloux, elle aurait été payée, après plus d'un an de délais, à 20 habitants des Townships de Shufford et de Stukely, qui réclamaient l'honneur de l'arrestation et de qui se divisèrent les deniers. Tout cela nous paraît très juste, mais ce qui peut étonner, c'est qu'il fut dit, sur cette somme, une portion assez considérable, pour des dépenses faites par certain lieutenant colonel, qu'on ne nomme pas, pour chercher le susdit fugitif.

De la Gazette Officielle. BUREAU DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE. Québec, 29e Mai, 1839. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de faire les nominations suivantes :— Robert Latham, Joseph Webster, George Johnston, John Crooks, Stanley Bagg, John T. Brogrest et Orin Bostwick, Ecuvers, pour être et constituer un Bureau d'Examinateurs des aspirants à la place d'inspecteur de Farines dans et pour la Cité de Montréal, conjointement avec Thomas Cringan, J. G. McKenzie, Charles Bowman, Charles Mittleberger et Walter Bennet, Ecuvers, déjà nommés.

Edward Hale, Hollis Smith et Samuel Brooks, Ecuvers, Commissaires pour l'érection d'une Salle d'Audience avec des bureaux convenables pour les séances des cours de justice dans la ville de Sherbrooke, district de Saint François, province du Bas-Canada. Jules Quessel, Ecuver, Député Maître de la Maison de la Trinité de Montréal, dans la province du Bas Canada.

John Molson, William Edmonstone Haviland, Lemesurier Routh, John Try et Andrew Shaw, Ecuvers, Gardiens de la maison de la Trinité de Montréal, dans la dite province. Charles Hugh Jones, Ecuver, Député Collecteur de tous les Droits, impôts et Revenus de Douane appartenant à Sa Majesté, et Député Collecteur du port de Philippsburg dans le district de Montréal, en la dite province. François Xavier Lefavre, Gentilhomme, Notaire Public pour la Province du Bas Canada. Jean George Le Bel, Gentilhomme, dito, dito.

PORT DE QUEBEC. ARRIVAGES. 29 Mai. Navire Reward, Froste, 13 avril de Hull, à Gilmour & Cie. lest, pilote Michel Morin. — Aurilian, Forbes, 14 do. de Liverpool, à Levey & Cie. cargaison générale, 13 passagers, pilote Pierre Crepeux. — Barque America, Mackie, 15 do. do. à M. Tibbette, so et charbon, 10 do. pilote Jean Bourgette. — Enterprise, Boyes, 16 do. de Belfast, à Price & Cie. lest, pilote Pierre Michaud. — Robert & Ann, Brown, 11 do. de Newcastle, à Atkinson & Cie. do. pilote Jos. Pouliot. — Millicent, Morris, 15 do. de Londres, à Levey & Cie. do. pilote 351. — Renvoyé à la Grosse Isle. — Matchionez of Abercorn, Hegerly, 15 do. de Londonderry, à Gilmour & Cie. provisions, 93 passagers, pilote Jean L. Roy. — Brick Omond, Levey, 13 do. de Newcastle, pour Montréal, cargaison générale, pilote Jean Pouliot 2d. — Navire Forth, Lamb, 12 avril de Liverpool, pour Montréal, cargaison générale, pilote J. B. Bernier. — Thomas Gesteine, Milligan, 12 do. de Belfast, à Levey & Cie. lest, pilote P. Gourdeau 1er. — Brick Elizabeth & Catherine, Ranker, 7 do. de Sunderland, à Mr. Dawson, cargaison générale, pilote Ant. Labrecque. — Navire Heroine, Walker, 10 do. d'Aberdeen, à J. Heath, lest, pilote Ed. Lovoe. — Lady Gordon, Seur, 13 do. de Dublin, à Ryan & Cie. do. 12 passagers, pilote Antoine Boucher. — Barque Nelson, Weatherstone, 11 do. de Newcastle, à Atkinson & Cie. do. pilote Ls. M. Lavoie. — Andrew Marvel, Chambers, 7 do. de Hull, à Gilmour & Cie. cargaison générale, pilote Jean Pouliot 1er. — Brick Houghton-Le-Skern, Proud, 8 do. de Londres, pour Montréal, cargaison générale, pilote Pierre Rouleau. — Pagineau, Allen, 23 do. do. do. do. pilote Jos. Jean. — Elconor, Bregerille, 16 do. de Liverpool, à H. N. Jones, cargaison générale, pilote Frs. Auboe. — Cornwallia, Davis, 7 do. de Waterford, à H. N. Jones, lest, pilote Jos. Mercier. — John & Mary, Stephenson, 10 do. de Londres, à Atkinson & Cie. do. pilote Ed. Chevalier. — Brick England's Queen, Tullock, 23 do. de Plymouth, à A. Gilmour & Cie. marchandises, pilote Charles Chouinard. — Clyde, Kerr, 12 do. de Londres, à Gilmour & Cie. lest, pilote 246. — Bowes, Johnson, 23 do. de Workington, do. do. pilote 252. — Hector, Thompson, 21 do. de Belfast, do. 92 passagers, pilote Ls. Asselin 2d. — Albion, Johnson, 23 do. de Cork, à Chapman & Cie. do. pilote Simon Forge. — Maria, Hargrove, 25 do. de Whitehaven, à Lemesurier & Cie. do. pilote Charles Nolet. — Equivalent, Miller, 15 do. de Portsmouth, à Lemesurier & Cie. do. pilote P. Gourdeau 2d. — Royalist, Ashbridge, 25 do. de Maryport, à Maitland & Cie. do. pilote Matthew Browley. — Albion, Harrison, 6 do. de Newcastle, à Gilmour & Cie. do. pilote 242. — Joseph Pese, Purdy, 13 do. de Londres, à Lemesurier & Cie. do. pilote Isaac Gourdeau. — Wm. & Joseph, Crisp, 25 do. de Cork, à Atkinson & Cie. do. pilote No. 227. — Argo, Ablett, 31 de mars de Lynn, à Pemberton, do. pilote Celestin St. Pierre. — Lightfoot, Mutchison, 12 avril de Dublin, à Symes Ross, do. pilote Gab. Plante. — Barque Lord Sidmouth, Langster, 24 do. de Glasgow, à Gilmour & Cie. do. pilote Am. St. Laurent. — Brig Rossbank, McKee, 10 do. de Belfast, à G. H. Park. marchandises navales, 69 passagers, pilote Ch. Dion. — Wm. Wallis, Wilson, 8 do. de Newcastle, à Curry & Cie. charbon, pilote P. Langlois. — Carnation, Sheppard, 11 do. do. à Levey & Cie. charbon, pilote P. Gourdeau, 1er. — Integrity, Thompson, 8 do. de Sunderland, à J. Heath, charbon, pilote Régis Menard. — Elizabeth, Brown, 6 do. de Newcastle, à Gilmour & Cie. charbon, pilote Ths. Jos. Pouliot. — Orus, Bell, 10 do. de Sunderland, à Maitland & Cie. charbon, pilote P. Paquet. — Golette Hazard, Clowell, 6 mai d'Halifax, pour Montréal, sucre. — Eagle, Wilson, do. do. do. — Prudent, Billingsby, 20 mai de la Baie des Chaleurs, à ordre, lest.

30 mai. Navire Quanton Leitch, Hunter, 27 avril de Newry, à A. Gilmour & Cie. lest, 105 passagers. — Harriet Scott, Beynon, 14 avril de Liverpool, cargaison générale pour Montréal. — Barque Alfred, Thompson, 4 avril d'Alton, à Rodger, Dean & Cie. lest. — Regent, Stephenson, 20 avril de Hull, à A. Gilmour & Cie. lest.

31 mai. — Caledonian, Graham, 5 avril de Hull, à H. Burstall, lest. — James Bailey, Hunter, 27 avril de Newry, à A. Gilmour & Cie. lest, 105 passagers. — Clifton, Bisson, 21 avril de Cork, à Lemesurier, Tilstone & Cie. lest, 73 passagers. — George Welsford, Fowler, 21 avril de Weymouth, à Pemberton, lest. — Louisa, Betty, 19 avril de Cork, à Pemberton, lest, pilote Cyril Larivé. — Abecna, Esson, 4 mai de Liverpool, à Wm. Price & Cie. lest, pilote Jos. Campbell. — Eldon, Moon, 21 avril de Bristol, à Atkinson, Usborne & Cie. lest, pilote James Forbes. — Brick Breeze, O'Donnell, 25 avril de Limerick, à A. Gilmour & Cie. lest, 136 passagers, pilote Ol. Vénaia. — Derwent, Purdy, 27 avril de Workington, à Atkinson, Usborne & Cie. lest, pilote C. Raymond. — Caricks, Dawes, 13 avril de Dublin, à A. Gilmour & Cie. charbon, pilote P. Bouchard. — Lord Brougham, Peacock, 26 avril de Whitehaven, à Lemesurier, Tilstone & Cie. lest, pilote M. Caron. — Richard Reynolds, Bell, 20 avril de Portsmouth, à A. Gilmour & Cie. lest, pilote No. 219. — Wellington, Foster, 7 avril de Newcastle, à Symes & Ross, charbon, 7 passagers pilote P. Dutrenble. — Hepas, Bloom, 11 avril de Sunderland, à J. Heath, charbon, pilote Pierre Toussaint. — Golette Maria, Allard, 20 mai de New Carlisle, à ordre, lest, 10 passagers.

ETAT COMPARATIF DES ARRIVAGES, TONNAGES ET PASSAGERS AU PORT DE QUÉBEC JUSQU'AU 28 MAI INCLUSIVEMENT POUR LES ANNÉES 1835 ET 1839. MAI 1835. TONNAGES 117,207. PASSAGERS 631. MAI 1839. TONNAGES 84,180. PASSAGERS 707. Moins cette ann. 121. 33,027 plus 76.

MARIÉ. A l'Assomption, ANDRÉ JOHN, écuver, Notaire, de Ste. Geneviève, à Demoiselle MARIE M. ELISE, fille de LAURENT DORVAL, écuver, Arpenteur de l'Assomption. DÉCÈS. Mercredi dernier au soir, à l'âge de 58 ans, après une maladie de plusieurs semaines, M. CHARLES ST. MICHEL, Maçon, de cette ville.

SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION DU DISTRICT DE QUÉBEC. IL se tiendra, VENDREDI, le TRENTE et UN du courant à TROIS heures P. M. une Assemblée Générale des Membres de cette Société, au lieu ordinaire. Par ordre, J. CRÉMAZIE, Secrétaire. Québec, 29 Mai 1839.

BUREAU DE MÉDECINE DE QUÉBEC. HOTEL-DIEU, le 31 Mai 1839. IL se tiendra une SEANCE TRIMESTRIELLE de ce Bureau, pour l'examen des candidats à l'étude et la pratique de la médecine, etc. LUNDI, le PREMIER jour de JUILLET prochain à DIX heures du matin. Les candidats sont requis de transmettre leurs documents au Secrétaire au moins trois jours avant l'examen. Par ordre du Bureau, J. Z. NAULT, Secrétaire.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ DU FEU DE QUÉBEC. 31 Mai 1839. AVIS est par le présent donné qu'à compter du 1er Juin prochain, la Société fera inspecter et ramoner les cheminées de la cité et des faubourgs conformément à la loi, et qu'à partir de ce jour la taxe du ramonage sera due et collectée par la Société. Par ordre, S. MACAULAY, S. T. S. F. Q.

VENTES PAR ENCAN. FRUITS, VINS, BRANDY, &c. Seront vendus LUNDI 31 juin aux Magasins de MM. W. PRICE & Cie. 300 BOITES Oranges de Lisbonne qui viennent d'être débarquées du Allert, en ligne droite. 13 pipes Vin d'Espagne. 5 barriques 10 pipes Vin de Ténériffe. 20 barriques Brandy Cognac. 200 pipes Brandy Cognac. 200 quarts Lard Prime Mess. 100 quarts Lard Prime Mess. La vente à DEUX heures. THOS. HAMILTON. Québec, 31 mai 1839.

Seront vendus aux magasins des sous-signes, MARDI prochain, 4 juin à UNE heure précise :— Au Compte des Assureurs :— LA Coque, les Manœuvres et agrès de la Golette Flora de Québec, du port de soixante et 19 3/4 tonneaux, Marcel Dufour, maître, naufragé le 6 Novembre dernier sur l'Isle d'Anticosti, telle qu'elle est ou était à six milles à l'Est du Poste d'Hamel. ... AUSSI, ... La cargaison neuve et débarquée du bâtiment naufragé, consistant en un assortiment général de Marchandises sèches, Provisions, Epicerie &c., selon la facture qu'on pourra voir en aucun temps avant la vente. Les acheteurs auront à payer tous les frais de sauvetage, garde, &c. en sus de l'enchère. J. M. FRASER & Cie. Québec, 31 mai 1839.

Seront vendus aux magasins des sous-signes, MARDI prochain, 4 Juin, à UNE heure :— MAINTENANT en débarquement de l'Aurélien, de l'Eleonor, de l'Emmanuel, de l'Acadien et autres vaisseaux. 500 boites savon de Liverpool, 100 do. chandelles do. 6 à la livre, mèche citée, 27 quarts et 6 caisses verrerie, 25 paniers assiettes creuses C C, 9 pouces, 4 boucates coliflore de Londres, 10 boites clou de groffils, 20 caisses Port & Sherry supérieurs, 200 quarts harent n° 2, 50 quarts lard d'Irlande supérieur, prime mess, 500 barrils peinture blanche, 20 caisses chapeaux de Messieurs de castor fins et supérieurs, 300 paniers patates d'Irlande, 5 barriques brandy, 6 do. genièvre, Rouge de Venise, British Lustre, Bleu de la Reine, &c. ... APRES QUOI... Un assortiment général de marchandises sèches qui se débarquent du Leo et autres vaisseaux, consistant en caennies à la mode, lawings, indiennes imprimées de Manchester et cotonnades de toutes sortes, dont la vente sera continuée Mercredi. J. M. FRASER & Cie. Québec, 31 mai 1839.

AVIS. A soussignée ANTOINETTE BOUCHARD. Épouse de JOSEPH GIRARD, informe le public que le 1er jour de Juin prochain, elle ouvrira une MAISON de PENSION, en sa demeure, environ huit arpents au nord-est de l'Eglise des Eboulements, où tous les Messieurs Voyageurs se trouveront bien servis en Boire et en Manger. Elle aura aussi des Chambres et Lits pour l'usage des Pensionnaires. Le tout sera exécuté avec diligence et propreté. ANTOINETTE BOUCHARD. Ebonlements, 12 Mai 1839.

MARCHANDISES NOUVELLES ET A LA MODE. LE Soussigné demande à informer le Public qu'il vient de recevoir de Londres, un assortiment très étendu et des mieux choisis de toutes espèces de Marchandises dans cette ligne, consistant en Riches Gros de Naples, Satins, Sarisnets, Rubans à la mode, Mouchoirs de Soie et de Gaze, vrais Chapeaux de Paille de Dunstable et de Toscane, pour Dames et Enfants, Robes de Mouseline de laine, Robes de Mouseline de Suisse, Goussets Schâles de Soie, de Crêpe de Canton et de Mérimé, Bottines et Souliers de toutes espèces, Parasols, et Parapluies;—Une grande quantité de Cotons imprimés, Cotons blancs, non blancs et rayés, Putame forte, Merinos, Bazin à meubles et franges, et une grande variété d'articles forts pour les gens de la campagne. Chapeaux de Castor d'hommes de la meilleure qualité (à la dernière mode), Chapeaux de Livourne d'hommes et d'enfants, avec une variété d'autres articles, dont le tout sera vendu à bon marché à son magasin, rue du Palais, vis-à-vis l'Albion Hotel. ROBERT SYMES. Québec, 29 Mai 1839.

SEL, SEL, SEL. DE Liverpool commun en sacs et en masse, do. très fin de la meilleure qualité. Maintenant à vendre en lots convenables aux acheteurs. Québec 29 Mai 1839. Par H. MURRAY.

A VENDRE. INDIGO, Couperose, Savon, Chandelles, Poivre, Thé, Eau-de-vie, Genièvre, Vins, &c. &c. J. H. JOSEPH & Co. Québec, 29 Mai 1839. Qui de la Reine.

SI quelques uns des personnes noyées le 12 Février dernier, sont retrouvés et que Messieurs les Curés de la Campagne ou toute autre personne en aient connaissance, ils sont priés de prendre les informations ci-après, sur la personne de feu CHARLES FAUCHER de St. Thomas, et de procurer à sa famille la consolation de Pinhumer à St. Michel, sa Paroisse natale. Charles Faucher portait lors de l'accident, culotte grise d'étoffe du pays avec une veste et un habit de chasse semblable, chemisette du dessous en flanelle anglaise et chemise du dessous en flanelle du pays. Il était de 5 pieds 10 pouces et demi environ, et avait les cheveux blancs. Si le corps a été déjà inhumé, les personnes sont priés d'en donner avis. Toutes dépenses à cet effet seront payées. Québec, 27 Mai 1839.

A LOUER. UN MOULIN à eau en pierres, à deux étages, faisant tourner deux paires de meules; situé à la Baie St. Paul, sur la Rivière de la Rémy, avec ses circonstances et dépendances. La possession en sera donnée au 1er Mai prochain. S'adresser au Procureur du Seminaire de Québec, 5 Mars 1839.

A LOUER, et possession à être donnée LE VINGT d'AVRIL prochain, la belle et grande MAISON à trois étages de feu P. DASSILVA, écuver, faisant face sur le marché de la Basse-Ville avec ses dépendances, consistant en un bon hangar en pierre à trois étages, une écurie de quatre places, une bonne cour, et des très belles voutes et caves. Cette maison serait très propre pour un magasin de droicerie, considérant la commodité de ses dépendances, le haut est aussi très bien divisé pour une maison de pension, s'adresser au soussigné. P. PELLETIER, Curateur. Québec, 26 mars 1839.

A LOUER, ET POSSESSION DONNÉE LE PREMIER MAI PROCHAIN. LA maison très bien connue sous le nom de MAISON ROUGE, et très adaptée pour un Hôtel ou Auberge, ayant été occupée comme telle depuis un nombre d'années. S'adresser à ce Bureau ou au propriétaire soussigné. E. C. LAGUEUX, Petite-Rivière. Québec, 22 Avril 1839.

A LOUER la maison avec ses dépendances située dans le Faubourg St. Jean, ci-devant appartenante à Mme. John Graves. Pour les conditions s'adresser au soussigné propriétaire. T. C. AYLWIN. Québec, 22 Février 1839.

FOR SALE OR TO LET A BEACH LOT near the Point Lévi Mill, North East of the Wharf forming an angle proper for Lumber of any description or for Building Ships. There is also a lot adjoining the same who may be rented or sold to enlarge the Establishment. A large Wharf and Hangar on the Wharf to let. Apply to FRS. BERGIN on the premises. Point Lévi, 13th May 1839.

AVIS. LE Soussigné dument élu Curateur à la Succession vacante de feu Sieur Michel Roy, en son vivant Aubergiste à la Basse-Ville de Québec, prié en l'absence de la dite Succession de lui payer immédiatement le montant de leurs dettes, et les créanciers de présenter leurs comptes dûment attestés, en l'Étude de Mr. F. M. Guay, Notaire, à la Pointe Lévy. LAURENT CHABOT, Curateur. Pointe Lévy le 12 Mars 1839.

AVIS. LA Société qui a existé sous les noms et raison de MÉTHOT & BOVIN, ayant été dissoute le 1er Mai 1839, tous ceux qui doivent encore à la dite Société sont priés de payer au plus vite, et ceux qui n'auraient pas payé le 15 de Mai prochain, sont informés que leurs comptes seront mis entre les mains d'un procureur pour en recouvrer le montant. 8 Avril 1839. LEONARD BOVIN,

AVIS.—Le soussigné ayant été nommé Curateur à la succession de feu Pierre Dassilva, Ecuver, requiert tous ceux qui peuvent devoir à la dite succession de lui payer le montant de leur dû. Et tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession sont priés de les produire dûment authentiquées. P. PELLETIER, Curateur. Québec, 11 mars 1839.

CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DR. BARDY a transporté sa demeure au pied de la Côte de la rue de la Couronne, Faubourg St. Roch, dans une maison appartenant à M. Bacon. — Québec, 1er mai 1839. 35.

LE soussigné étant nommé pour régler les affaires de la succession de feu André Blanchet, en son vivant, cultivateur de la Paroisse St. Charles Rivière Boyer, prie ceux qui doivent à la dite succession de payer le montant de leurs comptes sous le plus court délai; et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession de présenter leurs comptes dûment attestés d'hui au 30 du mois prochain, après lequel temps ils seront forcés de le faire. J. GOSSELIN, N. P. St. Charles, 23 avril 1839.

CHANGEMENT DE MAGASIN.— LE Soussigné saisit cette occasion de remercier ses amis et le public pour l'encouragement qu'il a reçu depuis qu'il est entré dans les affaires de commerce, et les informe qu'il a transféré son magasin de marchandises sèches du faubourg St. Jean, en la Haute Ville de Québec, rue St. Jean, dans la Maison ci-devant occupée par Mr. Ed. Dugal, No. 12, vis-à-vis de chez Mr. Shaw, Quincailleur. Québec, 6 Mai 1839. B. FAREJ